

# LE LIVRE BLANC



GRAND BASSIN PARISIEN



# Sommaire

Introduction..... 4 / 5

I

## Les spécificités de l'agriculture

du Bassin parisien..... 6 / 12

1. Une géographie et un climat avantageux ..... 6
2. Une histoire façonnée par le commerce..... 7
3. Une agriculture performante ..... 8/9
  - a. Des productions diversifiées ..... 10
  - b. Une agriculture puissante ..... 10
  - c. Des exploitations agricoles agrandies, stabilisées, employeuses de main d'œuvre, tournées vers l'agriculture de pointe ..... 11
  - d. Des filières agroalimentaires développées sur un bassin économique de premier plan..... 12

II

## Les menaces qui pèsent sur l'économie agricole

du Bassin parisien..... 13 / 15

1. Un espace agricole convoité..... 13
2. Un statut d'exploitant peu protégé..... 14
3. Une rentabilité en berne soumise aux aléas..... 14/15

III

## Quelles perspectives à tracer pour l'agriculture

de plaine du Bassin parisien ? ..... 16 / 31

1. Gagner en protection ..... 16
  - a. Avec un statut d'agriculteur professionnel ..... 16
  - b. Avec un mode de faire-valoir sécurisé ..... 17
  - c. Avec une préservation des terres agricoles renforcée ..... 18
  - d. Avec une Politique agricole commune recentrée ..... 18
2. Gagner en rentabilité ..... 19
  - a. Avec des charges mutualisées et harmonisées ..... 19
  - b. Avec une meilleure gestion des risques ..... 21/22/23
  - c. Avec une valorisation accrue des productions ..... 24/25/26
  - d. Avec un meilleur rapport de force dans les négociations contractuelles ..... 27
3. Gagner en performance ..... 28
  - a. Avec une approche vertueuse et proactive des sujets environnementaux..... 28
  - b. Avec des méthodes de lutte efficaces ..... 29/30
  - c. Avec des pratiques agronomiques innovantes et durables ..... 31

Synthèse..... 32 / 33



**Pour une valorisation  
innovante et durable**  
de l'agriculture  
de plaine





“

RESPONSABILITÉ”

”



“

AUTONOMIE”

”



“

PERFORMANCE”

”

*Parfois décriée, critiquée, souvent mal connue, l'agriculture de plaine est au coeur de nos paysages et de nos assiettes.*

*Avec des conditions de production jugées plus favorables qu'en zone escarpée, l'agriculture de plaine a participé grandement, à travers les siècles, à la sécurisation alimentaire de la France et des pays de l'Union européenne.*

*A l'heure où :*

- ✓ *L'humanité avoisinera les 10 milliards d'individus en 2050,*
- ✓ *Le dérèglement climatique va accentuer l'instabilité politique et perturber les grands équilibres alimentaires mondiaux,*

- ✓ *La fréquence et l'intensité des aléas rendent les perspectives de production agricole et la rentabilité aléatoires.*

*L'agriculture de plaine va devoir s'adapter dès aujourd'hui à ces nouveaux enjeux pour mieux anticiper demain.*

***L'agriculture de plaine du Bassin parisien, par sa diversité, sa pluralité et son dynamisme doit relever ce défi face aux menaces qui pèsent sur sa durabilité.***



# Les spécificités de l'agriculture du Bassin parisien

1

## Une géographie et un climat avantageux

Le Bassin parisien est avec le Bassin aquitain l'un des deux grands espaces géographiques d'origine sédimentaire de France. Composé de plaines, de collines et de plateaux, le Bassin couvre une superficie de **100 000 km<sup>2</sup>** répartie sur quinze départements<sup>1</sup> et six régions administratives<sup>2</sup>.



Le **BASSIN PARISIEN** occupe une superficie supérieure à la Hongrie.

**HONGRIE**



1  
La **CÔTE MARITIME** et les contreforts du **MASSIF ARMORICAIN A L'OUEST**

2  
Les **ARDENNES AU NORD**

3  
Le contrefort des **VOSGES** et le **PLATEAU DE LANGRES A L'EST**

4  
La **LOIRE** et les contreforts du **MASSIF CENTRAL AU SUD**



4  
**FRONTIÈRES NATURELLES**  
du Bassin parisien

1 Départements : Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise, Ile-de-France ouest, Seine-et-Marne, Ardennes, Marne, Aube, Yonne, Loiret, Eure-et-Loir, Eure, Seine-Maritime

2 Régions : Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche Comté, Grand Est



DOTÉ D'UN CLIMAT TEMPÉRÉ À INFLUENCE OCÉANIQUE, DE FAIBLE AMPLITUDE THERMIQUE, D'UNE PLUVIOMÉTRIE MOYENNE DE 600 À 800 MM/AN ET D'UNE CAPILARITÉ FLUVIALE NATURELLE (AXE SEINE), CET ESPACE AU RELIEF PEU ÉLEVÉ A JOUI AU COURS DES MILLÉNAIRES D'UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE PROPICE À L'IMPLANTATION HUMAINE ET AU DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE.

## 2 Une histoire façonnée par le commerce

La croissance économique et démographique de Lutèce puis de Paris au Moyen-âge a généré le développement d'une **agriculture de vente** assise principalement sur le commerce des céréales pour alimenter la capitale.

Cette spécialisation de l'agriculture **ouverte sur le négoce** s'est progressivement mise en place au détriment des cultures vivrières avec la Seine comme vecteur de commercialisation.

L'élevage s'est progressivement retrouvé acculé aux régions périphériques du bassin céréalier parisien, aux terres agricoles plus hétérogènes<sup>3</sup>.

L'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle a conforté cette tendance avec l'émergence de **zones d'élevage spécialisées** pour alimenter le marché du Bassin parisien (Pays d'Auge et ses fromages, pays de Woëvre et ses Pie rouge de l'Est, le nord et son élevage porcin).

L'orientation « **grande culture** » du bassin parisien s'est accentuée avec l'émergence de la Politique Agricole Commune dès le début des années soixante : **il fallait produire plus, s'agrandir, se mécaniser** pour que l'Europe assure sa propre autonomie alimentaire.

De larges surfaces du Bassin parisien se sont transformées en **paysages d'openfield<sup>4</sup>** spécifiquement observables aujourd'hui en Brie, Beauce, Champagne, Picardie, Artois et en Haute-Normandie. Progressivement, cet espace de peuplement et de développement agricole associé est devenu au cours des siècles le « **grenier à blé** » de l'Europe.

<sup>3</sup> Les sols argilo-marneux asséchants du pays de Bray ou de la Marne, les terrains argileux de la Woëvre ou le climat humide du Nord explique en partie l'orientation vers l'élevage de ces régions. C'est aussi le cas de la viticulture qui s'est implantée sur des terroirs peu exploitables des coteaux du Champagne ou des sables/craies du Val de Loire.

<sup>4</sup> Paysage de champs ouvert caractérisé par un habitat groupé et un parcellaire géométrique remembré.

### 3 Une agriculture performante

LE BASSIN PARISIEN EST LE PREMIER ESPACE AGRICOLE DE FRANCE EN SURFACE, EN PRODUCTION ET EN VALEUR :

(AGRESTE 2016)

**6 Mha** de Surface Agricole Utile

(20% de SAU nationale)



**78 000** exploitations

(20% des exploitations françaises nationales)



**120 000** actifs familiaux

(20% des actifs familiaux nationaux)



**55 000** salariés permanents

(30% des salariés permanents nationaux)



**26 Md d'€** de chiffre d'affaires

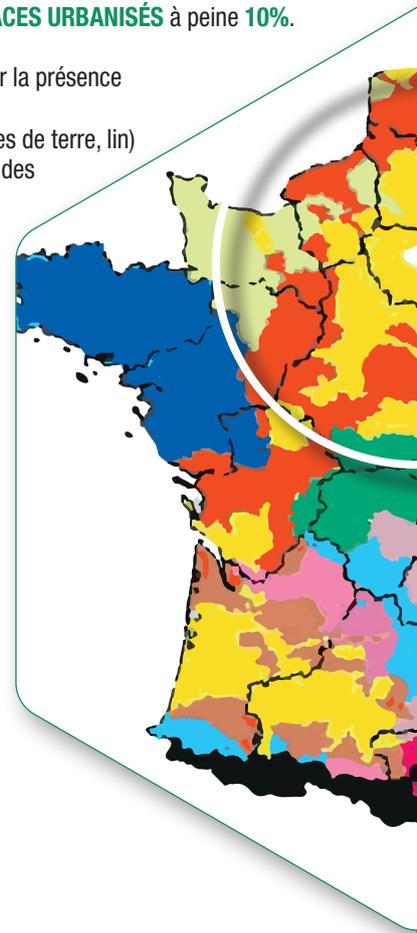
(40% du PIB agricole national)



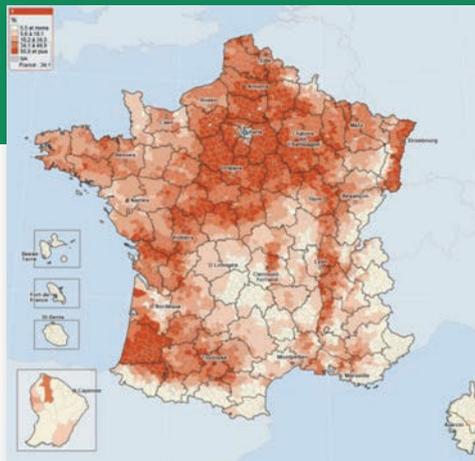
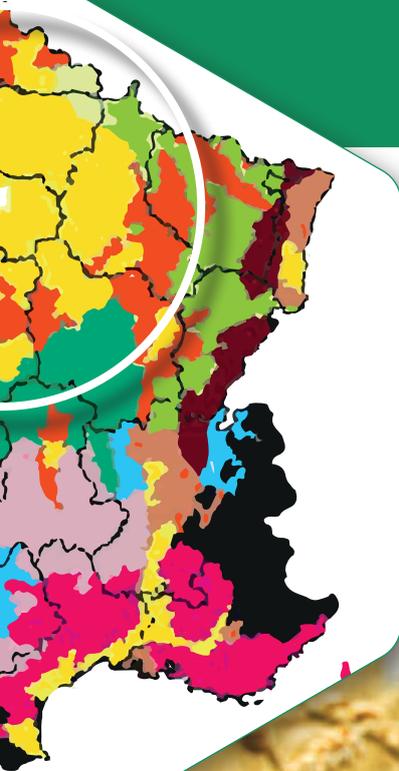
Malgré l'implantation des **DEUX PLUS GRANDS PÔLES URBAINS FRANÇAIS** (Paris et Lille), la **SAU** représente **70% DU TERRITOIRE** avec un gradient allant de 38% en Ile-de-France Ouest à 78% dans l'Eure-et-Loir. La **FORÊT** couvre **20% DU TERRITOIRE** et les **ESPACES URBANISÉS** à peine **10%**.

La **SAU** se caractérise historiquement par la présence dominante des **GRANDES CULTURES** (céréales, betteraves, oléagineux, pommes de terre, lin) au centre du bassin et par l'implantation des systèmes **POLYCULTURE-ÉLEVAGE** / spécialisés à sa périphérie à l'image du Bassin aquitain.

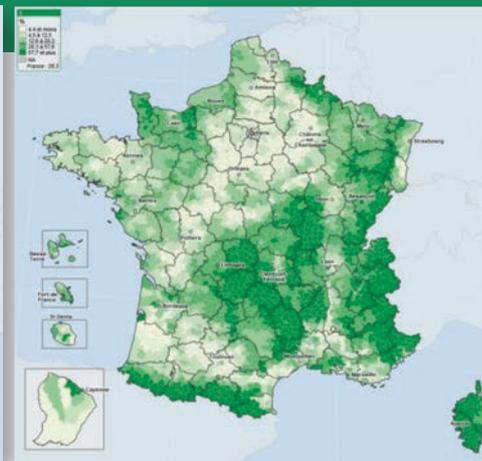
-  **Zone intensive du Grand Ouest**  
(zone laitière avec alternatives à l'élevage)
-  **Zone de polyculture-élevage du Bassin aquitain, Rhône-Alpes, Alsace** (régression plus rapide de l'élevage)
-  **Franche Comté + Vosges**  
(forte spécialisation laitière)
-  **Zone herbagère du Nord-Est**  
(de tradition laitière)
-  **ZONE A DOMINANTE GRANDE CULTURE DU BASSIN PARISIEN**
-  **Haute-montagne**
-  **ZONE A DOMINANTE POLYCULTURE-ÉLEVAGE DU BASSIN PARISIEN**
-  **Piémonts intensifs**  
(zone à dominante viande avec peu d'alternatives)
-  **Auvergne**  
(et Massif central - mixité lait-viande)
-  **Zone herbagère du Nord Massif-Central**  
(de tradition allaitante)
-  **Zone pastorale**
-  **Causses et coteaux du Sud-Ouest**
-  **Zone herbagère du Nord-Ouest**



**LA PART DE CÉRÉALES DANS LA SAU DÉPASSE LES 50 % AU CENTRE DU BASSIN**  
ET LES SURFACES TOUJOURS EN HERBE OCCUPENT ENTRE 5% ET 10% DES TERRES DANS LES TERRITOIRES  
PÉRIPHÉRIQUES OÙ L'ÉLEVAGE EST PLUS IMPLANTÉ<sup>5</sup>.



Part de céréales dans la SAU



Part de STH dans la SAU

Agreste 2015

<sup>5</sup> Les régions du Nord, de la Normandie et de la Champagne concentrent les élevages de plein air ou hors sol avec trois départements spécialisés en production laitière : le Nord, le Pas-de-Calais et la Seine-Maritime.

## LE BASSIN PARISIEN SE CARACTÉRISE PAR :

### a | Des productions diversifiées



#### GRANDES CULTURES

Céréales, oléo-protéagineux, betterave, pommes de terre, lin



#### POLY CULTURE ÉLEVAGE

Élevages bovins lait/viande, porcins, ovins et de volailles



#### CULTURES SPÉCIALISÉES

Viticulture, maraîchage (endives, haricots, oignons, salades...), cultures fruitières (pommes, poires..)

### b | Une agriculture puissante

(%/national)



**50%**  
**PRODUCTION DE BLÉ**  
19 millions de tonnes



**50%**  
**PRODUCTION D'ORGE**  
6 millions de tonnes



**50%**  
**PRODUCTION DE COLZA**  
2,5 millions de tonnes



**50%**  
**PRODUCTION DE PROTÉAGINEUX**  
500 000 de tonnes



**95%**  
**PRODUCTION DE BETTERAVE**  
32 millions de tonnes



**85%**  
**PRODUCTION DE POMME DE TERRE**  
5,5 millions de tonnes



**30%**  
**COLLECTE DE LAIT**  
80 millions d'hectolitres



**15%**  
**ÉLEVAGE DE BOVIN**  
2,5 millions de têtes



**15%**  
**ELEVAGE PORCIN**  
1,5 millions de têtes



**15%**  
**PRODUCTION D'ŒUFS**  
1,5 milliards d'unités



**10%**  
**POULETS DE CHAIR**  
15 millions de têtes



**25% CA**  
**SECTEUR VITICOLE AVEC L'AOC CHAMPAGNE**

**C | Des exploitations agricoles agrandies, stabilisées, employeuses de main-d'œuvre, tournées vers l'agriculture de pointe**



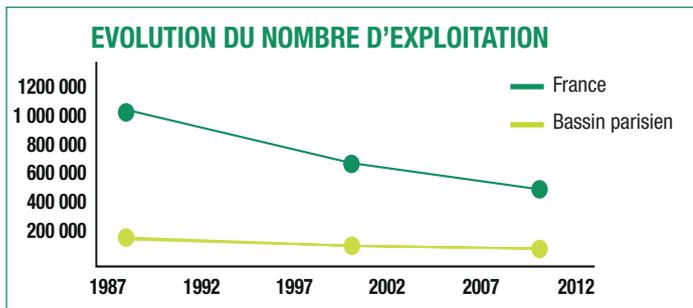
**78 000 EXPLOITATIONS**  
agricoles du bassin parisien  
(20% des exploitations nationales)



**Emploient 55 000**  
**SALARIÉS AGRICOLES**  
(30% des salariés permanents nationaux)



Se sont **AGRANDIES** pour répondre au **DÉVELOPPEMENT DES GRANDES CULTURES** (>100 ha en moyenne) et trouver un point d'équilibre économique critique. Elles évoluent peu en nombre en comparaison avec la moyenne nationale.



Source Agreste



Les exploitations ont **MASSIVEMENT INVESTI** dans la **MÉCANISATION** et les **NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION** pour répondre à cette stratégie de l'agrandissement.

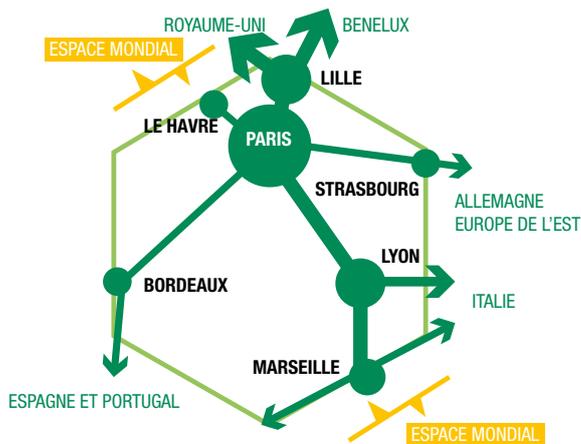
Elles sont à la **POINTE DE L'INNOVATION** en matière de **TECHNIQUES CULTURALES ET/OU D'ÉLEVAGE** en s'appuyant sur les progrès de la génétique, de l'agronomie et des intrants.



## d | Des filières agroalimentaires développées sur un bassin économique de premier plan

Le Bassin parisien réunit sur son sol **2700 ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES** de transformation (25% des entreprises nationales) et **7000 ENTREPRISES DE COMMERCE** (35% des entreprises nationales).

C'est l'une des premières régions économiques d'Europe : principal corridor de communication et de flux de marchandise entre le Royaume-Uni, l'Europe du Nord, de l'Est et du Sud.



La région compte le **1<sup>ER</sup> CENTRE D'AFFAIRES EUROPÉEN**, l'un des **PRINCIPAUX COMPLEXES AÉROPORTUAIRES EUROPÉENS** (Roissy CDG-Orly), **QUATRE PORTS MARITIMES** d'importance continentale (Le Havre, Rouen, Dunkerque et Calais) et **2000 KMS DE VOIES NAVIGABLES** sur le bassin de la Seine, prochainement relié avec le Nord de l'Europe par le Canal Seine-Nord.

Aujourd'hui, les exploitations agricoles du Bassin parisien sont confrontées à **3 principales préoccupations** :



L'ACCÈS À LA TERRE



LA PROTECTION DU MÉTIER



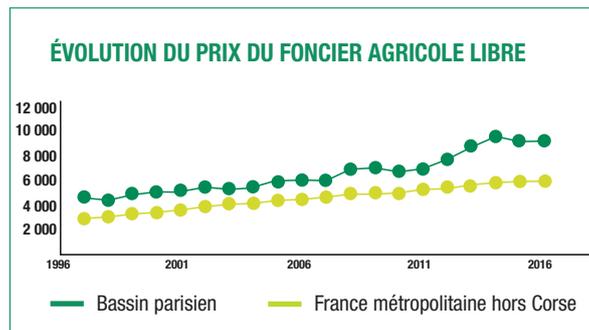
LA RENTABILITÉ DE L'EXPLOITATION



1

## Un espace agricole convoité

Le prix du foncier agricole libre atteint aujourd'hui **9500 €/ha** en moyenne sur le territoire<sup>6</sup>. Depuis 2011, il augmente plus fortement que la moyenne nationale.



Cette tendance haussière est **le fruit de plusieurs facteurs** :

- l'artificialisation des terres<sup>7</sup> qui diminue d'année en année la sole agricole,
- la demande soutenue d'agrandissement ou d'installation en raison de l'attractivité des cultures de vente associées et de la productivité des terres,
- l'effet de capitalisation du foncier agricole en raison de sa rareté programmée et des faibles taux d'intérêt.

Avec **85% des surfaces exploitées en fermage** sur le territoire, **cette tendance pose la question de l'accessibilité de la terre aux agriculteurs fermiers et de l'augmentation programmée des loyers.**

<sup>6</sup> Le prix de la terre reste malgré tout raisonnable au regard des prix pratiqués dans les pays voisins.

<sup>7</sup> Les surfaces artificialisées du Bassin parisien représentent 1 million d'ha (10% de sa surface) et cette surface a progressé de 8% entre 2005 et 2015 (source Agreste).

## 2 Un statut d'exploitant peu protégé

Les agriculteurs du Bassin parisien voient l'exercice de **leur métier évoluer sous l'effet couplé de plusieurs facteurs :**

- Le développement de la pluriactivité avec la proximité des pôles urbains,
- Le développement du travail à façon qui, en l'absence de limite, peut se substituer totalement ou partiellement à l'agriculteur dans une exploitation agricole,
- L'arrivée nouvelle d'investisseurs non agricoles dans le secteur qui modifie les usages en matière d'exploitation des terres,
- La capacité de gestion et de décision des agriculteurs qui peut être impactée par de trop fortes intégrations de filière malgré tout leur intérêt économique,
- Les nouvelles technologies numériques qui révolutionnent les pratiques et la prise de décision.

**CES FACTEURS REFAÇONNENT  
LES FONDATIONS HISTORIQUES  
DU MÉTIER D'AGRICULTEUR  
SUR LE TERRITOIRE**

**alors qu'aucun statut officiel ne définit  
le métier d'agriculteur dans toutes  
ses composantes.**

## 3 Une rentabilité en berne soumise aux aléas

Les productions agricoles du Bassin parisien ont dans leur grande majorité des prix de vente indexés aux cours mondiaux. Les crises cycliques et répétées et la forte volatilité des cours rendent très aléatoire la rentabilité des exploitations qui se sont beaucoup endettées sur le long terme pour accéder à ces marchés. Les investissements ont été opérés dans la grande majorité sans avoir recours à des achats mutualisés.

Ces aléas économiques sont aujourd'hui amplifiés par des aléas climatiques et sanitaires qui apparaissent avec une intensité et une fréquence jamais observées à ce jour. Cette tendance s'inscrit dans une perspective à long terme en raison du dérèglement climatique.

**Les agriculteurs sont confrontés à une  
conjonction d'aléas qui impacte l'acte  
de production d'une année à l'autre  
et la rentabilité associée. Le volume  
de production, le prix de vente et la  
demande sont impactés.**

À cela s'ajoutent des aléas politiques (embargo russe), financiers (cours de l'Euro sur les marchés export), réglementaires (changement brutal de réglementation nationale et européenne) et sociétaux (pression de consommateurs pour imposer des modes de production/consommation).



**Un plus fort investissement dans la gestion des risques est aujourd'hui une question de survie pour les agriculteurs du Bassin parisien.**

**Face à ces situations, la rentabilité des exploitations agricoles n'est plus assurée dans de nombreuses filières. Les revenus agricoles ne sont plus garantis. L'avenir de l'agriculture de plaine est en question.**

## ...AVEC 3 ATOUTS MAJEURS

- La fertilité de l'espace agricole
- La performance des agriculteurs
- La proximité géographique avec les grands bassins de consommation européens

## ...FACE A UNE TRIPLE RÉVOLUTION

- L'organisation du travail avec la montée en puissance du service et de la pluriactivité
- La réalisation du travail avec l'usage des nouvelles technologies numériques
- La finalité du travail avec l'évolution des attentes sociétales

## UN TRIPLE CONSTAT...

- Un espace agricole soumis à la pression foncière
- Un statut d'exploitant peu protégé
- Une rentabilité en berne soumise aux aléas





# Quelles perspectives à tracer pour l'agriculture de plaine du Bassin parisien ?

“ La **FNSEA NBP** préconise de : ”

Les agriculteurs ont une mission d'intérêt général : ils assurent la continuité des ressources alimentaires et le lien socio-économique des territoires ruraux, sont les gardiens de la biodiversité, gèrent la faune sauvage et entretiennent les espaces ruraux.

De même que tout acteur économique, ils peuvent bénéficier de la solidarité nationale et européenne pour faire face à tous les aléas qu'ils rencontrent dans le cadre de leur fonction.

Cette vision n'est pas nouvelle. A travers les siècles, toutes les civilisations ont subventionné leur agriculture.

Aujourd'hui, la dérégulation des marchés et le dérèglement climatique font peser une menace très forte sur l'économie agricole du Bassin parisien.

Gagner en  
**PROTECTION**

Gagner en  
**RENTABILITÉ**

Gagner en  
**PERFORMANCE**

## 1 Gagner en protection

### a | Avec un statut d'agriculteur professionnel

La première protection fait référence à la définition du métier d'agriculteur professionnel sur le territoire du Bassin parisien avec l'évolution que connaît le métier aujourd'hui.



*L'agriculteur professionnel est une personne physique avec une formation agricole diplômante.*

*En sa qualité de responsable, il doit décider, diriger et assurer la gestion de son outil de production.*



## b | Avec un mode de faire-valoir sécurisé

La **FNSEA GBP REQUIERT** la reconnaissance d'un **statut professionnel** pour l'agriculteur (avec un registre officiel) afin de souligner sa capacité de gestion et son caractère décisionnel dans la conduite de son outil de production. La pluriactivité et le travail à façon ne doivent pas être excluants si l'agriculteur assure la gestion de son exploitation.

Les soutiens publics et les autorisations d'exercer devront être accordés sous condition de délivrance du statut professionnel. Il faut protéger le caractère professionnel de l'agriculture.

La **FNSEA GBP S'OPPOSE** à toute **marchandisation** de l'agriculture qui écarte l'agriculteur de sa fonction de chef d'entreprise et le conditionne à la réalisation de tâches agricoles sous supervision tierce. L'agriculteur doit rester libre de gérer son outil de production.

La seconde protection concerne le **mode de faire-valoir** quand la terre devient de plus en plus chère et que le **fermage représente 85 % des surfaces sur le territoire du Bassin parisien**.

La **FNSEA GBP SOUHAITE** conforter et moderniser le **statut du fermage** plutôt que l'investissement foncier qui est potentiellement source d'endettement avec la hausse des prix. L'investissement dans l'outil de production amène de meilleures garanties en matière de performance.

La **FNSEA GBP SOUTIENT** la politique de **contrôle des structures** comme « garde-fou » mais en perçoit ses limites. Son rôle modérateur et d'orientation est aujourd'hui partiellement rempli sur le territoire.

La **FNSEA GBP ENCOURAGE** la mise à bail des propriétaires et **SOUHAITE** favoriser une meilleure **liquidité du foncier agricole** pour consolider l'offre et asseoir les équilibres de prix dans la durée.

La création du **fonds agricole** est de nature à donner de meilleures garanties aux bailleurs comme aux preneurs afin d'établir un climat de confiance dans la durée.

## C | Avec une préservation des terres agricoles renforcée

La troisième protection concerne **les terres agricoles et leur préservation**. Aujourd'hui, le foncier agricole est en diminution constante en raison de l'artificialisation des terres (+8% entre 2005 et 2015 dans le Bassin parisien).

La **FNSEA GBP SOUTIENT** l'idée d'une régulation des projets d'artificialisation par l'application d'une **compensation agricole** forte aux aménageurs.

L'objectif est d'inciter les aménageurs à plus de verticalité dans leurs projets d'urbanisme ou de zones commerciales.

Aujourd'hui, la CDPENAF donne satisfaction dans son rôle de vigie, mais seule une politique « aménageur contributeur » peut être incitative.

La **FNSEA GBP S'OPPOSE** à la compensation environnementale sur les terres agricoles.



## D | Avec une Politique agricole commune recentrée

La quatrième protection concerne la prochaine **Politique agricole commune et ses objectifs**. Aujourd'hui, la Politique agricole commune est un patchwork d'aides aux objectifs très divers : aide aux productions, aide aux jeunes agriculteurs, aide aux plus petites exploitations, aide aux exploitations en handicap naturel, aide aux pratiques vertueuses en matière de biodiversité, aide à l'agriculture biologique, aide à l'investissement, aide au développement rural...

La **FNSEA GBP SOUHAITE** que la **Politique agricole commune 2020-2026** se recentre sur le grand défi des prochaines décennies : **la souveraineté alimentaire**<sup>8</sup>.

La priorité est à la **sécurisation des moyens de production** à l'heure où les aléas s'amplifient :

8 Face au réchauffement climatique, à l'instabilité des politiques publiques, à la multiplicité des aléas, notamment sanitaires...

SOUTIENS DIRECTS  
DÉCOUPLÉS SOUMIS À CONDITIONNALITÉ  
(CRÉATION DE VALEURS)

SOUTIENS AUX INSTRUMENTS  
DE GESTION DES RISQUES

SOUTIENS AUX OUTILS  
DE RÉGULATION PRÉVENTIFS

SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS  
(R&D, INNOVATIONS)

“

### L'Union européenne

doit émettre un signal fort pour :

- ◆ combler les **insuffisances de production** et garantir l'autosuffisance alimentaire,
- ◆ développer les **débouchés export**,

à l'heure où les marchés ne se régulent plus et le climat évolue.

Le **changement climatique** va générer des **flux migratoires importants** que les pays du Nord doivent anticiper.

”

## 2 Gagner en rentabilité

### a | Avec des charges mutualisées et harmonisées

Le premier gain de rentabilité concerne l'optimisation des charges. D'une filière à l'autre, les coûts de production ne sont pas les mêmes. Malgré tout, **les coûts d'investissements et la main-d'œuvre représentent en général plus 50% des coûts de production**. Ce sont donc les deux premiers piliers sur lesquels il est possible d'agir sur le long terme.



Une plus forte **mutualisation** des investissements à travers des dispositifs existants (CUMA, copropriétés...), ou à créer.  
Le surinvestissement est une des causes qui entraîne les exploitations les plus fragiles dans une spirale de l'endettement.



Toutes les initiatives de **création d'emplois** et de **gestion partagée** de la main-d'œuvre locale avec la constitution de groupements d'employeurs.

LA FNSEA  
GBP  
SOUTIENT :



L'optimisation du coût des consommables (intrants, énergie...) dépend du système de production choisi par l'agriculteur.

D'autre part, les exploitations agricoles européennes ont un cadre de développement partagé avec la Politique agricole commune mais n'ont pas les mêmes règles d'application nationales.

“  
Aujourd'hui, les exploitations agricoles françaises, et spécifiquement les exploitations du Bassin parisien qui sont **fortement impactées** par l'économie de marché à l'échelle mondiale connaissent :  
”

Toutes ces mesures sont de nature à limiter les capacités d'adaptation des exploitations agricoles françaises à l'économie de marché qui ne connaît pas de frontière.

**La FNSEA GBP DEMANDE**  
le moins de subsidiarité possible des états membres pour une harmonisation sociale, fiscale et environnementale.



9 La corena est un comité de renouveau des normes agricoles

## b | Avec une meilleure gestion des risques

Les agriculteurs du Bassin parisien ont toujours su, par le passé, gérer leurs risques pour investir et se développer. Il faut maintenant les accompagner vers une gestion plus complexe aux paramètres plus nombreux et aux incidences financières plus fortes.

**SOUHAITE** La **FNSEA GBP**  
axer sa réflexion sur deux axes :

- *Le renforcement des actions de prévention concernant la gestion des risques dans les formations agricoles initiales et continues et dans les activités de conseil,*
- *Le renforcement de la palette d'instruments de sécurisation des risques dans une logique de cohérence et de co-responsabilité :*
  - ▮ *L'exploitant doit garder le maximum d'autonomie de gestion dans ses prises de décision,*
  - ▮ *Les pouvoirs publics doivent co-assumer financièrement le dispositif et assurer une coordination collective de l'ensemble des instruments.*



Il s'agit d'un renforcement car les dispositifs existants sont largement sous-utilisés et peu coordonnés entre eux :

### LA COUVERTURE ASSURANTIELLE

pour les risques climatiques est très partielle (25% des surfaces en grande culture et en viticulture, 15% des surfaces en légume et souscription très faible pour les prairies et l'arboriculture)

### LE DISPOSITIF D'ASSURANCE MUTUALISÉE

pour les risques sanitaires reste d'une ampleur encore limitée

### LA DÉDUCTION FISCALE POUR ALÉAS

est peu utilisée car contraignante (7 000 bénéficiaires en 2015)

### LA CONTRACTUALISATION

au sein des filières est partielle

### LES MARCHÉS À TERME ACTIFS

sont limités aux filières céréalières, oléagineuses et laitières

### LE FONDS DE CALAMITÉS AGRICOLES

a été réformé pour limiter son intervention aux risques non assurables (la couverture d'indemnisation reste faible entre 15% et 30% des dépenses éligibles)

## La **FNSEA GBP PRÉCONISE**

*l'instauration d'une palette d'instruments qui comprend :*

- **UN SOCLE DE GARANTIES** minimum européen (dans le cadre de la Politique agricole commune).
- **DES OUTILS VOLONTAIRES** nationaux.

### LE SOCLE DE GARANTIES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE COMPREND :



#### UN MÉCANISME PRÉVENTIF DE RÉGULATION DES VOLUMES

en cas de trop fortes baisses des prix. Il faut passer d'un système curatif (cellule de crise) à un système préventif (anticipation).



#### LE PAIEMENT D'AIDE DIRECTE

qui s'inscrit dans la durée pour souligner l'effort de solidarité des consommateurs européens face à l'incertitude qui pèse sur les épaules de chaque producteur de l'Union.

### LES OUTILS VOLONTAIRES NATIONAUX SONT :



#### LE FONDS MUTUEL DE SÉCURISATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

avec des financements publics additionnels renforcés.



#### UN OUTIL D'ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

plus simple dans sa constitution laissant toute latitude à l'exploitant de se créer un amortisseur financier en cas de nécessité.



#### L'ASSURANCE MULTIRISQUE CLIMATIQUE

à l'échelle de l'exploitation ou de la culture.



#### UN FOND DE CALAMITÉ

pour les indemnisations exceptionnelles de grandes ampleurs.



#### DES INSTRUMENTS DE SÉCURISATION DE REVENUS SECTORIELS

qui viennent en appui financier aux fonds mutuels dans les filières qui souhaitent bénéficier d'une assurance « Chiffre d'affaires » en sus des assurances climatiques et sanitaires disponibles.

En complément, la **FNSEA GBP** est **DÉSIREUSE** de renforcer sa collaboration avec les entreprises d'aval pour notamment développer de nouveaux débouchés et de nouvelles valorisations économiques :

- ✓ **DES OFFRES COMMERCIALES** qui atténuent les effets de la volatilité,
- ✓ **DES OFFRES CONTRACTUELLES** dans la durée,
- ✓ **DES OUTILS DE STOCKAGE**
- ✓ **DES OUTILS DE TRANSFORMATION**

- ✓ **DES OUTILS DE COUVERTURE SUR LES MARCHÉS À TERME** disponibles,
- ✓ **DES CAISSES DE PÉRÉQUATION** dans une logique de mutualisation des risques économiques à l'échelle territoriale.

*Des perspectives  
financières longues à ce dispositif  
pour assurer son efficacité.*

**Un conseil structuré**  
*« gestion des risques » à mettre  
en place avec les organismes de  
conseil pour permettre aux agriculteurs  
de garder leur autonomie de décision et  
d'actionner le bon levier.*

*La diversité des aléas et la  
diversité des filières ne permettent  
pas la constitution d'un  
instrument unique.*

**LA FNSEA GBP  
SOUHAITE :**

**LA FNSEA GBP  
NE SOUHAITE  
PAS :**

*De dispositifs d'aide  
contracycliques qui limiteraient  
l'investissement public aux  
moins bonnes années.*

*L'agriculture a besoin d'un  
investissement public régulier,  
dans la durée, pour reconstituer  
des réserves lorsque plusieurs  
années de crise se succèdent.*

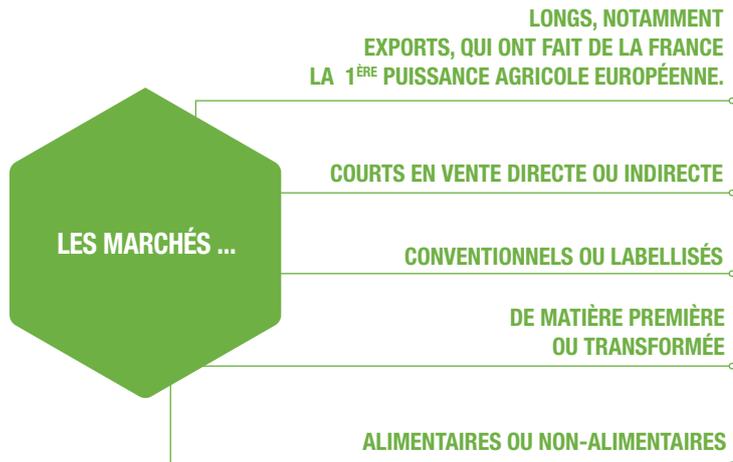
*Des cotisations d'assurance  
personnalisées réduites en cas  
d'investissements dans des systèmes  
limitant l'impact des aléas climatiques/  
économiques (irrigation, filets anti-grêle,  
outils de stockage à la ferme, diversification  
des systèmes de production, changement  
des pratiques agricoles, transformation et  
la vente directe de matières premières...).*

## C | Avec une valorisation accrue des productions

La question de la rentabilité fait aussi écho à la question de la valorisation.

Les agriculteurs ont globalement perdu en pouvoir d'achat ces dernières années. La question de la création de valeurs comme alternative à la baisse de revenus se pose.

Dans cet objectif, les agriculteurs du Bassin parisien répondent à l'ensemble des marchés qui leur sont accessibles :



La **FNSEA GBP SOUHAITE** que l'accent soit mis sur la recherche de **plus-value**. Il faut valoriser mieux par l'innovation, la modernisation, la négociation, la transformation, la commercialisation et les nouveaux débouchés.

*Les agriculteurs doivent conquérir une plus grande partie de la plus-value générée par la commercialisation/transformation de leur matière première.*

*La hausse des volumes, par l'augmentation des rendements et/ou l'agrandissement des exploitations, n'est plus une condition suffisante pour générer du revenu.*



La **FNSEA GPB DÉFEND** l'image d'un territoire qui a su diversifier son agriculture pour répondre à tous les débouchés et créer de la valeur.

La **FNSEA GPB SOULIGNE** les aménités positives des **marchés exports** de matières premières ou transformées qui connaissent aujourd'hui un courant de dénigrement dans la société civile.

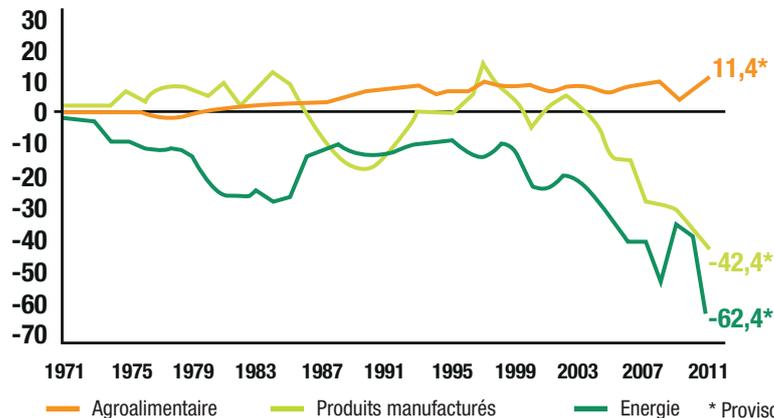
Ces marchés ont permis le développement de l'agriculture française pour assurer l'auto-suffisance alimentaire nationale (ce que très peu de pays sont en capacité de faire), avec une disponibilité annuelle des produits sans commune mesure et des prix à la consommation très abordables pour la grande majorité des Français.

Ces marchés ont créé de la valeur et consolidé le secteur agroalimentaire français avec une balance commerciale excédentaire.

La **FNSEA GPB DÉFEND** une agriculture plurielle et consciencieuse qui répond aux attentes des consommateurs.

Milliards d'Euros

### SOLDE COMMERCIAL DE LA FRANCE PAR CAF-FAB (NAP)



(Source INSE)

La France est le **3<sup>ème</sup> exportateur de céréales au monde (le Bassin parisien produit 70% des volumes exportés)** et le **3<sup>ème</sup> exportateur de vin avec le Champagne en tête des ventes.**

Dans certains cas, les matières premières que nous produisons sont transformées à l'étranger pour venir garnir les étagères de nos supermarchés ou les assiettes de nos restaurants.

La **FNSEA GPB SOUTIENT** toutes les initiatives individuelles ou collectives qui visent à créer de la **plus-value localement.**

Les agriculteurs doivent pouvoir lever des fonds pour lancer des projets dans le cadre de coopératives ou de groupements. La politique de compensation agricole définie par la loi d'avenir du 13 octobre 2014 peut être une source de financement à cet effet.

Ces frites 100% pommes françaises sont-elles transformées en France ?





**LA FNSEA  
GBP  
SOUTIENT :**

Les débouchés non-alimentaires font débat dans la société au sujet de l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'affectation alimentaire des terres dans le monde.

**Les débouchés non-alimentaires par désir :**

- *de complémentarité avec les marchés alimentaires dans de nombreuses filières (biocarburants et protéines),*
- *de développement de l'économie circulaire dans laquelle l'exploitation devient une unité durable de production de biomasse, autonome en énergie et en recyclage de ses déchets.*



**Les débouchés** de la nouvelle économie de la biomasse, la **Bioéconomie**<sup>10</sup>, comme opportunité unique de créer de la valeur pour toute la biomasse produite sur l'exploitation<sup>11</sup>.

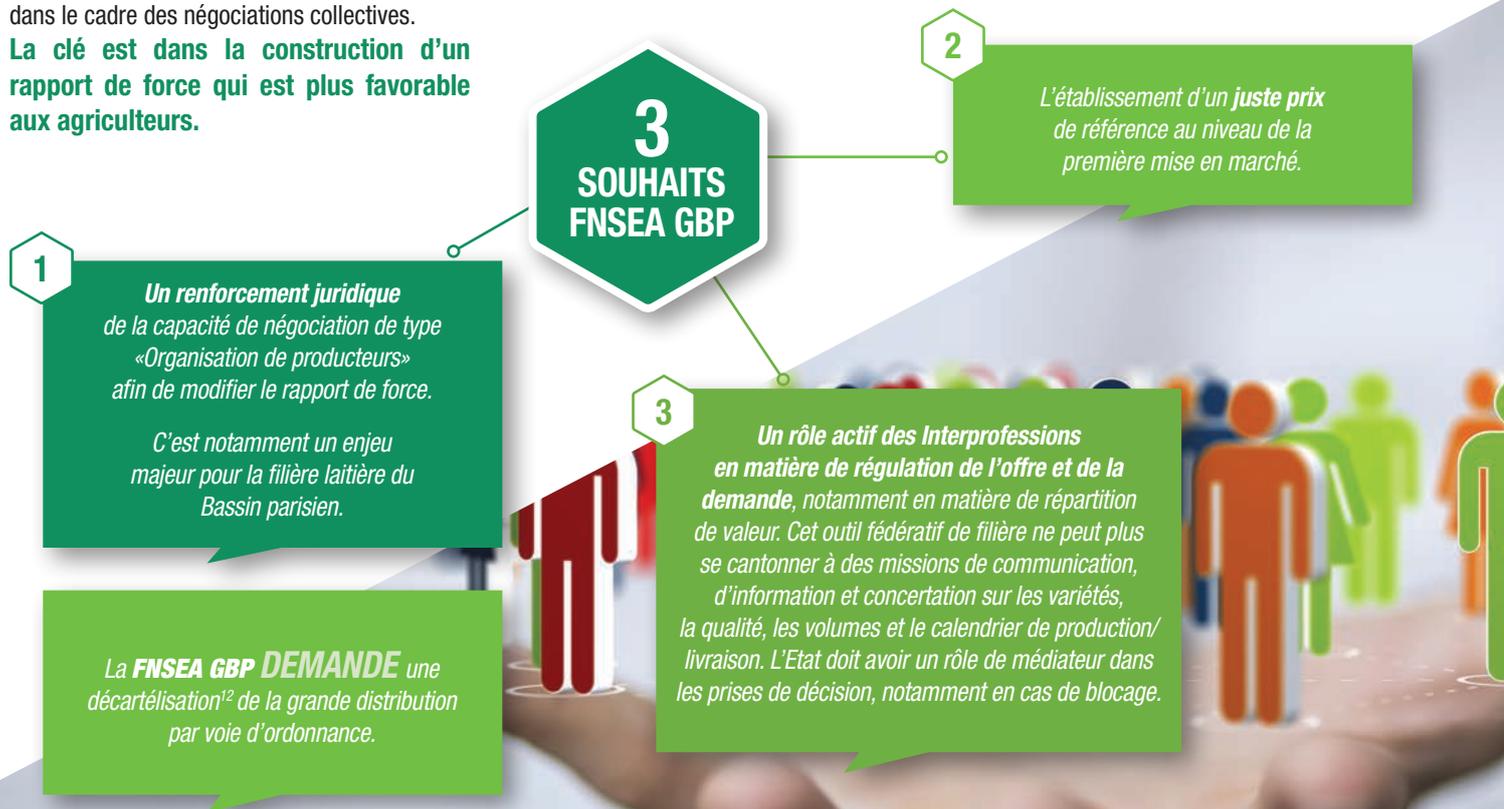
10 La Bassin parisien est le terrain d'expérimentation du Pôle de compétitivité national sur la Bioéconomie (IAR).

11 Le plan d'investissement de 5 milliards d'euros annoncé par le gouvernement doit intégrer dans ses investissements éligibles la transition énergétique et économique des exploitations vers plus d'autonomie et valorisation de la biomasse produite.

## d | Avec un meilleur rapport de force dans les négociations contractuelles

Les gains de rentabilité se construisent également dans le cadre des négociations collectives.

**La clé est dans la construction d'un rapport de force qui est plus favorable aux agriculteurs.**



12 Quatre centrales d'achat se partagent la distribution alimentaire française avec la bénédiction du droit de la concurrence.

### a | Avec une approche vertueuse et proactive des sujets environnementaux

L'agriculteur du Bassin parisien est un agriculteur de plaine. À ce titre, il est en proie à toutes les critiques de la société civile qui ne reconnaît pas les externalités environnementales positives de cette agriculture ouverte sur le monde.

Une frange de consommateurs demande une plus grande prise en compte de l'environnement dans l'exercice du métier avec plus de proximité, de traçabilité et de qualité.

L'agriculteur du Bassin parisien, qui se situe à l'interface des circuits courts et des circuits longs, n'anticipe pas suffisamment les attentes sociétales sur ce sujet.

Et pour cause, les questions environnementales sont traitées dans la très grande majorité des cas comme des problématiques à résoudre. Elles sont ressenties comme une contrainte, une obligation conférée par l'Union européenne (directive nitrate, conditionnalité, verdissement...). Elles sont souvent vécues comme le fruit de positions dogmatiques de l'administration.

Dans l'immédiat, l'agriculteur doit surtout apporter une justification de toutes les actions qu'il met en œuvre pour réduire les pollutions diffuses, favoriser la biodiversité et améliorer le bien-être animal qui est aujourd'hui un sujet d'actualité source d'inquiétude pour les éleveurs.

**La FNSEA GBP RECONQUIERT**  
le terrain de la **communication**  
sur les questions environnementales  
par volonté d'indépendance et de responsabilité.

*L'agriculteur doit exposer clairement les limites qu'il rencontre dans l'exercice de son activité et les pistes de progrès mises en œuvre pour une agriculture plurielle et consciencieuse.*

**La FNSEA GBP INCITE** à la mise en place d'une **certification environnementale** qui serait délivrée sans surcoût aux agriculteurs afin de démontrer leur volonté de transparence dans l'exercice de leur métier.

**La FNSEA GBP MILITE** pour la reconnaissance du **rôle de l'agriculture** dans le stockage du carbone et la préservation de la biodiversité.

## b | Avec des méthodes de lutte efficaces

L'augmentation des aléas sanitaires en production animale et végétale nécessitent des méthodes de lutte à :

- efficacité optimale,
- résistance limitée,
- effets indésirables minimums,
- coût en temps et en argent modéré.

**Les produits phytopharmaceutiques et vétérinaires ne sont pas des produits anodins en raison :**



- ✓ **DE LEUR TOXICITÉ**  
en cas de mauvaise utilisation.



- ✓ **DE LEUR RÉMANENCE RÉSIDUELLE**  
en cas de sur-concentration.

**FNSEA GBP**

### **RAPPELLE**

*que les agriculteurs sont les premiers utilisateurs de ces produits.*

*Ils sont exposés en premier lieu au risque d'une mauvaise utilisation.*

*Leur utilisation est raisonnée.*

### **ADOPTE**

*une attitude pragmatique concernant leur utilisation.*

*L'usage de techniques alternatives ne pose aucune difficulté s'il s'accompagne d'une efficacité sur le long terme, d'un coût réduit et d'un temps d'application raisonnable.*

*En revanche, la **FNSEA GBP ALERTE** les pouvoirs publics sur la nécessité de ne pas créer de rupture technique par des interdictions brutales sans solution alternative crédible pour chaque usage<sup>13</sup>.*

13 La récente interdiction d'utilisation de produits phytopharmaceutiques sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE) met en évidence l'absence de bon sens sur cette question alors que les SIE participent à la relance du Plan protéine en France.

L'autre **problématique** concerne les autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques qui ne sont pas harmonisées d'un Etat à l'autre au niveau Européen.

La **FNSEA GBP MILITE** pour la mise en place d'une procédure de mise en marché unique au niveau européen des produits phytopharmaceutiques.

La préconisation des produits phytopharmaceutiques fait l'objet d'une mesure expérimentale limitative dans le cadre du programme Ecophyto : les Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP).

La **FNSEA GBP ÉMET DES DOUTES** sur la portée effective des Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques tant que les méthodes alternatives disponibles ne seront pas plus nombreuses et efficaces.

Une autre **menace sérieuse** consiste à imaginer une séparation du conseil et de la vente comme effet levier à la diminution de ces produits.

La **FNSEA GBP S'OPPOSE** à la séparation du conseil et de la vente qui aura comme effet une obligation de prescription et un surcoût pour les agriculteurs sans effets notoires pour l'environnement.



## c | Avec des pratiques agronomiques innovantes et durables

L'agriculture du Bassin parisien est à une étape importante de son développement :



### ✓ LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

est de plus en plus stricte sur les pollutions diffuses



### ✓ LES MATIÈRES ACTIVES

sont de moins en moins nombreuses



### ✓ LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

est source de sécheresse/ inondation à fréquence plus élevée



### ✓ LA SOCIÉTÉ CIVILE

sollicite une évolution des pratiques vers le « Zéro » intrant de synthèse



### ✓ UNE FRANGE DE CONSOMMATEURS

qui s'oppose à la consommation de protéines animales par des actions brutales et illégales



### ✓ LA RENTABILITÉ DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

est mise à mal par la multiplication des aléas

L'heure est à la recherche de nouvelles techniques culturales, pratiques agronomiques, conduites d'élevage et de nouveaux outils d'aide à la décision pour gagner en performance dans un souci de préservation des ressources naturelles.

#### La **FNSEA GBP APPUIE**

*l'ensemble des pratiques agronomiques et les techniques d'élevage innovantes qui raisonnent l'usage des intrants de synthèse, enrichissent les sols, limitent les émissions de gaz à effet de serre et améliorent le bien-être animal durablement.*

La **FNSEA GBP SOUHAITE**  
*une prise de conscience du besoin de faire appel au progrès génétique pour répondre aux enjeux alimentaires et environnementaux.*

#### La **FNSEA GBP INTERPELLE**

*les pouvoirs publics sur le besoin en irrigation qui va être croissant dans les prochaines décennies et sur les investissements nécessaires à mettre en œuvre dès aujourd'hui.*

L'heure  
est à l'innovation  
et à la durabilité.



“  
SYNTHÈSE  
”

Le métier d'agriculteur vit  
une triple révolution à travers :

- Son organisation avec la montée en puissance du service et de la pluriactivité,
- Son exercice avec l'usage des nouvelles technologies,
- Sa finalité avec l'évolution des attentes sociétales.

Dans ce contexte, l'agriculteur  
du Bassin parisien est confronté  
à une triple problématique :

- Un espace agricole soumis à pression foncière,
- Un statut d'exploitant peu protégé,
- Une rentabilité en berne soumise aux aléas.

### La **FNSEA GBP PRÉCONISE**

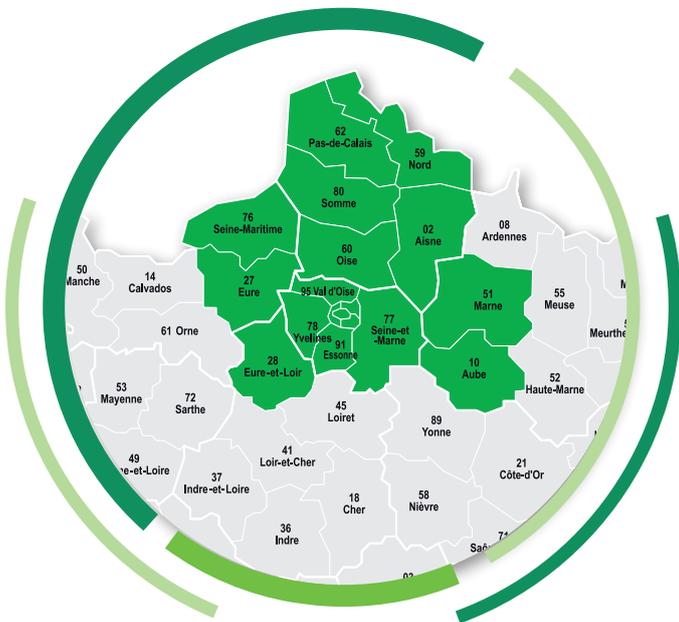
*un plan d'action qui vise à renforcer la protection, la rentabilité et la performance des exploitations.*

- *Il doit aujourd'hui bénéficier d'une meilleure protection de ses conditions d'exercice à travers un statut, un mode de faire-valoir pérenne, la préservation des terres et une politique européenne qui sécurise.*
- *Il doit gagner en rentabilité par des charges mutualisées, une anticipation et une gestion des risques optimisées (palette d'instruments adaptés mise à sa disposition), une valorisation accrue de ses matières premières et par une meilleure organisation des négociations contractuelles de filière.*
- *Il doit gagner en performance en se réappropriant la communication des sujets environnementaux, en bénéficiant de méthodes de lutte efficaces et en mettant en œuvre des pratiques agronomiques/techniques d'élevage innovantes et durables.*

“

L'heure  
est à l'innovation  
et à la durabilité  
pour valoriser  
l'agriculture de plaine  
à sa juste valeur.

”



FONDÉE EN 1945, LA FNSEA GRAND BASSIN PARISIEN EST UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE.

LA FÉDÉRATION A POUR OBJET D'ÊTRE LE PORTE-VOIX DU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE DE PLAINE INNOVANTE ET DURABLE.

La FNSEA Grand Bassin Parisien réunit sur son territoire douze fédérations départementales du réseau FNSEA<sup>14</sup> qui souhaitent :

- ✓ **PARTAGER** une vision claire et cohérente du développement territorial de l'agriculteur,
- ✓ **INFLUER** sur les débats d'idée par une expertise reconnue, une crédibilité affirmée, un sens du dialogue et de l'écoute assumé, auprès de la FNSEA, des organisations professionnelles agricoles nationales et européennes, des représentants politiques nationaux et européens,
- ✓ **DÉFENDRE** le professionnalisme des agriculteurs et les externalités positives des systèmes de production de plaine, auprès d'associations de consommateur, de fondations et des ONG,
- ✓ **PROPOSER** des alternatives durables aux problématiques actuelles au sein de cercles de réflexion,
- ✓ **EXPLIQUER** les spécificités de l'agriculture de plaine, ses atouts et ses contraintes, au sein des universités, écoles, réseaux, et auprès des leaders d'opinion et des journalistes.

14 L'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure & Loir, l'Ile-de France, la Marne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais, la Seine & Marne, la Seine-Maritime et la Somme.





FNSEA Grand Bassin Parisien  
7 rue du Louvre • 75001 PARIS